

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 4 octobre 2019
N° de dossier : 115805.00191/20273

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier : R-4008-2017

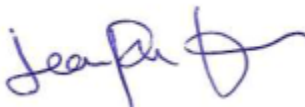
Chère Consœur,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI ») a pris bonne connaissance de votre lettre du 3 octobre 2019 ainsi que de la demande en révision de la décision D-2019-107 d'Énergir.

Considérant les motifs de révision soulevés par Énergir dans le cadre de sa demande, la FCEI est d'avis que la demande de révision n'exige pas la suspension de l'examen du dossier R-4008-2017. La FCEI s'en remet toutefois à la discrétion de la Régie à cet égard.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Chère Consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean-Philippe Therriault
JT/dd

